

Projet urbain Marché/Beaux-Arts - Concours d'architecture - Désignation de l'équipe de Maîtrise d'Oeuvre

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a confié à la SEDD dans le cadre de la concession de la ZAC Marché/Beaux-Arts l'organisation du concours d'architecture pour retenir une équipe de maîtrise d'oeuvre.

L'objet de ce concours est la conception de l'équipement Marché couvert-Cinéma, de l'aménagement de la Place du Marché et d'une passerelle piétonne.

Le Conseil Municipal a arrêté la constitution du jury par délibération du 24 juin 1996.

Le 4 novembre 1996, le Conseil Municipal a entériné la proposition du jury, qui s'était réuni le 25 septembre et avait retenu 4 équipes pour l'élaboration d'une esquisse.

Ces 4 équipes sont représentées par :

- M. WILMOTTE associé à MM. KOENIG et ROLLA
- MM. QUIROT et VICHARD
- M. FAINSILBERG
- MM. REICHEN et ROBERT associés à M. VARIN.

Le jury s'est réuni à nouveau le 26 février 1997 pour examiner les projets, entendre les candidats admis à concourir et désigner le lauréat. A la majorité, les membres du jury ont voté pour l'équipe : MM. REICHEN et ROBERT associés à M. VARIN.

Ce choix doit être confirmé par la Ville, maître d'ouvrage de l'opération.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la désignation de cette équipe pour la réalisation du programme de la ZAC Marché/Beaux-Arts.

M. LE MAIRE : Nous avons passé une journée agréable à délibérer, le 26 février dernier. Les quatre projets qui avaient été retenus ont été examinés. Le jury a retenu le projet présenté par MM. REICHEN et ROBERT associés à M. VARIN par une majorité assez large, vote à bulletin secret comme prévu. Il y aura d'ailleurs prochainement, la dernière semaine de mars je pense, une exposition à l'Hôtel de Ville sur le projet retenu, plus développée que sur les deux panneaux qui sont ce soir dans la salle des Pas Perdus et qui, pour les non-initiés, ne signifient peut-être pas grand chose mais il y a quand même des perspectives agréables à voir.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je souhaiterais effectivement intervenir sur ce point mais auparavant je souhaiterais m'adresser à vous pour vous dire que je sais que vous êtes un homme d'honneur. Nous avons passé neuf années dans ce Conseil Municipal dans des conditions très courtoises, même si on s'affronte régulièrement. Vous êtes Chevalier, comme mon père, de la Légion d'Honneur et pour moi cela a un sens. Et je voudrais vous dire que j'ai été, par un collègue qui, me dit-on, est dans la vie professionnelle proviseur de lycée, c'est-à-dire un homme qui doit donner l'exemple -et Jean-Claude DUVERGET qui est à ma gauche le fait souvent et je l'apprécie beaucoup- agressé dans des termes qui sont inqualifiables, absolument odieux puisque ce monsieur m'a en particulier traité de cabot. Il existe un article 5 du règlement intérieur qui dit que le Président de séance s'oppose aux interruptions et aux

attaques personnelles. Je souhaite continuer mon métier de Conseiller Municipal mais sous votre contrôle et dans l'honneur avec le respect de ce que je suis, Monsieur le Maire. Je vous le dis un peu ému car je trouve inacceptable ce qui a été fait ce soir par cet homme que je ne connais pas mais qui, à mon égard, a franchement dépassé les bornes.

Donc je souhaiterais effectivement intervenir sur ce point pour vous dire qu'étant Conseiller Général du canton de Battant en particulier, je me suis en effet intéressé aux conditions de mise en oeuvre du projet urbain Marché - Beaux-Arts dans ses conséquences sur le devenir du quartier de la rue Battant. Il est exact que, aussi bien les riverains que les commerçants de la rue Battant et de la rue de la Madeleine sont à juste titre préoccupés. Ils l'ont exprimé ce soir à l'entrée de cette salle par la remise d'un petit document sous l'intitulé de l'Association Jacquemard afin d'exprimer leur inquiétude devant la réalisation du projet de passerelle. Ce projet de passerelle est sans doute un geste architectural intéressant, personne ici ne le conteste. Néanmoins en terme d'urbanisme et en terme de transit piétonnier, il présente un inconvénient majeur à leurs yeux et aux miens, nous en avons discuté à maintes reprises, c'est de dériver les flux piétons qui pour l'instant de la place du Marché, du marché couvert, des commerces de la place du Marché par le pont Battant, remontent la rue Battant pour retrouver leurs véhicules pour ceux qui sont garés là sur le parking Battant et qui, à l'avenir, risquent effectivement d'emprunter cette passerelle piétonne de la rue Jean Petit jusqu'à la rue Champrond à quelques centaines de mètres de là. Cela créera, je crois qu'il ne faut pas le cacher, une aggravation d'une situation commerciale, vous le savez Monsieur le Maire, vous êtes client d'ailleurs de commerces de cette rue, qui est déjà préoccupante. Préoccupante puisqu'un tiers à peu près des rideaux du commerce de la rue Battant sont baissés à ce jour et qu'on peut craindre que la situation d'un certain nombre de commerçants se trouve un peu altérée par la réalisation de cette passerelle. Cette passerelle a un coût, elle représente de l'ordre de 5 à 7 MF m'a-t-on dit ce matin dans vos services mais je vais me laisser corriger par vous, donc en tout cas représente un coût financier conséquent.

La vraie question qu'on peut se poser au moment où on va choisir l'équipe de maîtrise d'oeuvre et je sais que les quatre projets ont été des projets de grande qualité, c'est de savoir s'il est vraiment nécessaire pour assurer ce que j'ai bien conçu au départ une meilleure desserte du parking de Battant, la réalisation de ce nouvel équipement public.

J'ai beaucoup de doutes aujourd'hui sur l'opportunité de sa réalisation et je tenais donc à évoquer ces doutes devant vous et à vous demander où en était votre réflexion. Je sais que rien n'est encore figé, que démarrent, maintenant que le choix de l'architecte est fait, les études techniques approfondies qui conduiront à l'avant-projet sommaire de ce grand projet urbain et je voulais donc vous faire part de cette inquiétude.

M. LE MAIRE : C'est un projet qui comporte la restructuration d'un marché couvert à la place de l'Ilot Paris et de l'actuel marché couvert, qui constitue également une revitalisation de la place en y enlevant d'ailleurs tous les stationnements. C'est un projet dont le programme comporte effectivement une passerelle acceptée d'ailleurs dans les travaux de préparation qui ont duré deux à trois ans, de ce projet place du Marché et acceptée aussi par les quatre architectes de renom qui d'ailleurs, ont tous prévu une passerelle pour une dépense d'un ordre de grandeur de 2 à 3 MF seulement sur une enveloppe globale d'une quarantaine, allant parfois jusqu'à une cinquantaine de millions. Mais pour l'instant, c'est le programme ; les architectes ont été retenus et nous allons maintenant entrer dans le détail. Faut-il encore se poser la question passerelle ou pas ? Ce qui avait été demandé, c'était effectivement que de la place Battant où l'on peut garer 1 200 véhicules, on puisse soit descendre Battant, soit passer sur la place du Marché pour faire ses courses.

M. ANTONY : Oui, Monsieur le Maire, comme vous l'avez dit le débat sur le programme a déjà eu lieu. Le Conseil Municipal du 20 mai 1996 a débattu et approuvé le dossier de création de ZAC donc le programme de l'opération et c'est sur ce programme que nous avons lancé le concours. Je voudrais dire également qu'un groupe de pilotage dans lequel se trouvaient des élus de la Ville et des Chambres Consulaires ainsi que des Associations de Commerçants s'est prononcé à l'unanimité sur le programme. J'ajouterai, parce que nous sommes ouverts au débat et parce qu'il y a des procédures, qu'il y aura d'autres occasions de débat et d'information à l'intérieur de ce Conseil Municipal. A l'automne, le Conseil sera saisi du dossier de réalisation et on pourra peut-être informer et discuter. De même, il y aura à la fin de l'année une enquête publique sur le dossier de réalisation, on prend le maximum de précautions. Enfin début 1998, il y aura un nouvel et dernier examen du projet par le Conseil Municipal qui devra tenir compte des éventuelles remarques de l'enquête publique de la fin de l'année 1997, ensuite ce sera le démarrage des opérations.

Ce qui nous intéresse dans l'affaire, ce qui nous a déterminés à agir, c'est d'abord la rénovation du marché couvert car celui-ci est actuellement moribond, personne n'en doute. Puis on a cherché des commerces d'accompagnement et nous avons trouvé dans le cadre du groupe de pilotage et de l'équipe pluridisciplinaire chargée de mener les réflexions pour nous, l'idée de ce multiplex de cinéma qui intéresse, on peut déjà le dire Monsieur le Maire, grandement l'Union Européenne puisque nous avons été présélectionnés par elle dans le cadre des projets pilotes européens. C'est une démarche qui sera, nous l'espérons, transposable, applicable à d'autres villes. Et puis nous voulions également bien sûr piétonner complètement la place du Marché, en faire un nouvel espace convivial et surtout un bel espace pour le marché de déballage, le marché des petits paniers et ce sont nos deux premières préoccupations. L'architecte urbaniste et l'équipe pluridisciplinaire chargés de réfléchir aux liaisons à l'intérieur du grand centre -le grand centre, c'est quand même bien Battant et la Boucle- ont trouvé intéressante cette idée de liaison entre la tête de pont de Battant et le quartier du marché, tout près du parking des Remparts Dérasés qui sera le parking où l'on se garera pour aller au cinéma et pour aller faire son marché. Il y a une sorte de logique et il me semble que les deux tronçons de rues, rue Champrond, rue Petit attendaient cette passerelle mais, Monsieur le Maire, nous aurons encore trois occasions d'en débattre, nous ne sommes fermés à aucune discussion.

M. DUVERGET : Merci, Monsieur le Maire. C'est un projet colossal à l'échelle de la Boucle de Besançon sans aucun doute pour les années à venir. Nous avons choisi la semaine dernière l'équipe chargée de le porter. L'un des éléments sans doute qui sera déterminant dans la réussite, ce sera la cohabitation entre deux fonctions, la fonction marché donc une fonction publique et la fonction cinéma dans le cadre là d'une exploitation privée.

Deuxième élément qu'il faudra prendre en compte, c'est effectivement les études d'impact par rapport aux déplacements de populations sur les trajets. La question posée par Michel VIALATTE est je crois importante car le pont Battant est le premier passage du Doubs. Des habitudes ont été prises, les architectes qui ont présenté les projets, on en a parlé, ont dit oui il y a des choses qui se passent depuis des siècles et une nouvelle passerelle aura effectivement un impact. Cela mérite d'être étudié avec intérêt.

Troisième élément sur l'exploitation même du marché. Il sera nécessaire sans aucun doute de bien étudier le prix des places qui seront dévolues aux commerçants. Là on peut avoir un bouleversement important dans le choix des commerçants par rapport à cela et dans leurs possibilités de venir sur place par rapport au coût.

Autre élément : je reste encore assez réservé sur ce parking d'extrême proximité dont vient de nous parler M. ANTONY, c'est-à-dire sur sa capacité réelle à accueillir les moins marcheurs des futurs clients qui sont de plus en plus nombreux, non pas les futurs clients mais les moins marcheurs. De plus, nous sommes dans une zone où on aura de plus en plus besoin de places de parking résidents car cela fait défaut aussi à Besançon. Quelle sera la partie, le volume exact qui pourra être dévolu à ces nouvelles activités ? Il y a là, je crois, encore un problème à résoudre.

Enfin, le rythme de réalisation. Le centre-ville doit se rénover vite, c'est d'ailleurs pour cela que la Région a voulu donner son coup de pouce financier important pour cette opération parce qu'un centre-ville est en concurrence par rapport à une périphérie où des projets sont également prévus. Et le problème qui me fait m'interroger sur les délais, c'est celui de la structure cinéma.

Certaines réponses sont apportées par l'équipe d'architectes. J'ai trouvé notamment dans le projet retenu quelque chose de très intéressant pour l'avenir du Musée des Beaux-Arts, c'est-à-dire la possibilité, je sais qu'on n'est pas encore tout à fait en phase là-dessus, Monsieur le Maire, mais la possibilité dans un avenir de trouver un lieu de collections permanentes pour le Musée des Beaux-Arts. La seule bouffée d'oxygène pour celui-ci serait la partie supérieure de l'îlot Paris qui supposerait de nouveaux investissements.

M. LE MAIRE : J'ai cru que vous alliez dire ce que vous aviez dit au jury, que ce qui relie le marché et le musée, c'est ce voile qui est à 14 m de haut. Je n'étais pas trop d'accord avec vous là-dessus mais c'est très joli. Les architectes sont des gens de culture que je reconnais volontiers.

M. SALOMON : Monsieur le Maire, ma question va être très brève mais extrêmement sérieuse : compte tenu de la beauté du site, est-ce que le projet de la passerelle a été soumis à Mme Maryvonne de SAINT-PULGENT (rires) car il serait mieux de lui demander son avis au départ afin d'éviter tout problème par la suite.

M. LE MAIRE : Je vois que vous avez des relations d'amitié avec Mme de SAINT-PULGENT, moi aussi d'ailleurs. Pour vous rassurer, le Préfet LEPINE, avant de partir, a pu obtenir de Mme de SAINT-PULGENT qu'elle nous envoie sur place deux ou trois délégués de la Commission Nationale qui viendront étudier les 5 ou 6 solutions que nous leur avons proposées il y a déjà quelques mois. On pourra peut-être aussi lui parler de ce voile entre le marché et le musée.

M. RENOUD-GRAPPIN : Monsieur le Maire, juste pour justifier notre abstention lors du vote sur ce point de l'ordre du jour dans la suite logique de nos précédents votes et toujours pour exprimer nos réserves sur le projet qui est fait, estimant notamment qu'il est insuffisant et je pense par là essentiellement au parking souterrain qui aurait pu être prévu.

M. LE MAIRE : Vous aviez une autre solution, c'est parfaitement votre droit, pour le parking souterrain. Nous avons choisi le parking des Remparts Dérasés et nous sommes en bonne voie pour l'instant de discussion avec les Grands Travaux de Marseille avec lesquels nous sommes liés par convention jusqu'en 2002. Nous pensons ensemble d'ailleurs à une extension d'environ 250 places au moins de ce parking. Le nombre de places dans ce secteur nous est apparu comme suffisant pour l'instant sans être obligé de creuser et de fouiller l'actuelle place du Marché.

M. JACQUEMIN : Sur ce projet de parking, deux questions. Je ne connais pas les projets auxquels vous faites allusion mais il ne serait pas souhaitable que ces places de parking soient trouvées en structure en élévation sur le parking des Remparts Dérasés.

Deuxième question : une des raisons d'être de la passerelle pourrait être les possibilités de cheminement depuis cet ouvrage vers les parkings qui se trouvent au-dessus de Battant. Est-ce que vous intégrez dans ce projet-là l'aménagement de ce cheminement ? Il y a notamment un dénivelé important où il est possible de faire par exemple un ascenseur ; je ne sais pas si cette possibilité-là est envisagée ?

M. LE MAIRE : Pas pour l'instant.

M. JACQUEMIN : Regardez bien car il y a des possibilités à mon avis qui peuvent être séduisantes.

M. LE MAIRE : Nous sommes conscients du fait qu'il faut des places de stationnement, davantage que ce qui existe actuellement et nous avançons doucement. Mais en élévation au-dessus des Remparts Dérasés, c'est impossible car les conditions ne sont pas bonnes dans les fondations actuelles mais nous pensons au prolongement en souterrain de l'actuel parking.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, notre groupe, les élus RPR n'adopteront pas de règle de principe sur ce dossier. Mon collègue TABOURNOT et moi-même avons pris acte de ce que M. ANTONY nous a dit tout à l'heure et vous-même sur la poursuite des études pendant la phase de définition de l'avant-projet sommaire et notamment les études de flux pour évaluer les conséquences sur le commerce de la partie basse de la rue Battant de cette passerelle. Par conséquent, nous nous abstiendrons sur ce rapport, prenant acte de ce que vous nous avez dit.

M. LE MAIRE : Je voulais m'excuser auprès de vous tous car vous avez eu connaissance des résultats du concours d'architecture le 27 février au matin en lisant votre grand quotidien régional alors que j'avais, je crois que les témoins sont nombreux ici, recommandé à l'ensemble du jury la confidentialité jusqu'à ce soir. Mais les journalistes ont ce don particulier de pouvoir sonder les coeurs et les âmes. Je crois que mon souhait a été respecté au niveau des membres du jury, en tout cas des services de la Mairie et du Maire en particulier. Ceci étant dit, cela ne change rien à l'ensemble.

M. JUSSIAUX : Monsieur le Maire, je souhaite intervenir sur le point précédent.

M. LE MAIRE : Tu te réveilles un peu tard.

M. JUSSIAUX : Non, c'était pour ne pas troubler la discussion sur le dossier urbain.

J'ai écouté avec une grande attention le message que nous a délivré notre collègue Michel VIALATTE. Je suis personnellement très sensible à l'émotion qu'il a manifestée parce que je n'imagine pas une seconde qu'elle puisse être feinte. J'aurais apprécié qu'il manifeste la même émotion le jour où il a publié dans la presse locale un article où il disait noir sur blanc dans une interview «j'ai eu la peau de Gérard JUSSIAUX». Des membres de ma famille, beaucoup d'amis m'ont téléphoné dans les jours qui ont suivi en me demandant ce qui se passait donc au Conseil Municipal pour qu'un de mes propres collègues élu puisse employer un tel langage et par voie de presse à mon encontre. D'autres m'ont conseillé avec force de poursuivre en correctionnelle puisqu'il y avait matière effectivement à un dépôt de plainte pour injure et que la condamnation n'aurait fait aucun doute. Ce n'est pas ma conception des rapports que nous devons avoir entre élus. L'assemblée municipale est un lieu de débats, il est logique et à mon

avis inévitable que de temps à autres la température monte et parfois dépasse de quelques degrés ce qui peut paraître souhaitable. Je crois que nous sommes entre adultes capables d'entendre y compris des écarts de tel ou tel d'entre nous, capables, si besoin est, de nous en expliquer éventuellement sur le palier et sans en venir aux mains.

Je voulais surtout vous dire, Monsieur VIALATTE, parce que nous avons, j'ai envie de dire, un certain parcours tous les deux parallèle et non convergent, personne dans ma famille n'a la Légion d'Honneur, mon père est un fils de paysan, ma mère est une fille de couturière, mes grands-parents paternels ont cultivé la terre en Franche-Comté pendant autant de générations qu'on a pu en remonter sur l'arbre généalogique, mes grands-parents maternels ont défriché la terre en Algérie quand on donnait un lopin de broussailles après 25 ans de service dans la Légion Etrangère. Mon honneur personnellement il est là et pas ailleurs et je crois devoir vous dire, Monsieur VIALATTE, que votre honneur eût été par exemple que le Département de l'Essonne ne paie pas des études à un ancien préfet du Doubs qui passe sa retraite à Besançon, des études dont on peut sourire portant sur le circuit de Montlhéry ou sur la reconversion de tel ou tel immeuble du Département de l'Essonne comme s'il n'y avait personne là-bas pour réaliser à moindre coût, c'est-à-dire notamment sans frais de déplacement, ce travail. Votre honneur, il serait peut-être aujourd'hui que dans votre bonne ville de Nice on ne transporte pas les SDF à 10 km du centre-ville. Nous savons tous, parce que l'histoire est trop proche, qu'on commence par transporter et qu'on finit autrement pour l'honneur de personne.

M. LE MAIRE : Vous continuerez votre discussion en dehors de cette séance car c'est toujours gênant en Conseil Municipal, on ne sait pas s'il faut arrêter le débat ou non... Il y a un petit peu des règlements de compte, c'est vrai que c'est difficile de s'y opposer mais je pense que nous sommes une assemblée démocratique, chacun peut s'exprimer, il peut y avoir ici ou là quelque écart, n'en tenons pas compte indéfiniment.

M. NUNINGER : Il n'y a pas d'un côté les bons qui s'expriment bien et les mauvais qui pensent mal. Monsieur VIALATTE, je ne suis pas dupe encore de ce petit côté...

M. LE MAIRE : Je suis obligé d'arrêter ce débat, je m'excuse auprès de toi mais je ne veux pas reprendre le débat de tout à l'heure.

M. NUNINGER : J'ai simplement deux choses à dire.

M. LE MAIRE : Tu les diras à M. VIALATTE tout à l'heure.

M. NUNINGER : Sur la forme, je n'ai pas attaqué la personne et je regrette que vous l'ayez ressenti de cette façon. Lorsque vous vous exprimez nous vous écoutons mais en tant qu'homme et responsable je suis en droit, lorsque vous avez une méthode d'analyse et de démonstration que je n'apprécie pas, de vous le dire et je l'ai fait. Ma profession n'a rien à voir avec ma fonction de Conseiller Municipal, je tenais à vous le préciser, Monsieur VIALATTE.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 Conseillers s'abstenant), adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 11 mars 1997.